

La Traversée

Université de Genève | Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation | Section des sciences de l'éducation
Licence mention *Enseignement* | Module *Approches transversales I* : **Relations et situations éducatives complexes, diversité des acteurs** | <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/ea1/>

Numéro 22, avril 2002

La guerre, la paix, la médiation [Olivier Maulini]

La violence et la guerre ont toujours été de notre monde, mais faut-il que nous nous en accommodions ? La question se pose deux fois aux enseignants. Il faut d'abord "vivre ensemble" à l'école, et instituer - instituer entre les élèves, mais aussi entre le maître et les élèves - les *médiations* dont Claude Laplace dit qu'elles "structurent" les relations, qu'elles permettent de "sortir de la barbarie", de l'affrontement "face à face". Mais il faut aussi préparer les élèves à *sortir* de l'école. Leur transmettre les savoirs, les compétences et, peut-être, les attitudes et les valeurs sans lesquelles il n'y a ni justice, ni paix, ni démocratie. Comment faut-il s'y prendre, en classe, pour préparer la justice plutôt que l'injustice, la paix plutôt que la guerre, la démocratie plutôt que la barbarie ? Que faut-il enseigner ? Que faut-il transmettre ? Que faut-il développer ? Bref : comment faut-il travailler ? Ces questions nous sont posées aujourd'hui plus que jamais. C'est pour en débattre ensemble - étudiants, enseignants, formateurs, chercheurs - que nous vous invitons *extra muros* au CAC-Voltaire, pour une projection du film [Promises](#) et une rencontre avec des signataires du Manifeste pour une paix juste au Proche-Orient, des enseignants et des chercheurs travaillant dans le domaine de l'éducation à la paix, à la justice, à la citoyenneté.

Affronter la fureur du monde, et instituer la discussion, promesse d'apaisement. Le problème se pose dans nos préaux, bien sûr. Mais il se pose plus dramatiquement encore dans les écoles de Jérusalem ou de Ramallah. Faut-il se résigner ? Protester ? Résister ? Faut-il se taire, et s'en tenir au programme ? Faut-il crier, quitte à interpellier les élèves ? Faut-il faire comme [Clanricard](#), l'instituteur de Jules Romains, qui, un jour de 1914, interrompt la leçon pour annoncer (et dénoncer) la Guerre qui vient ? Ou faut-il faire les deux à la fois, et intégrer au cœur du travail et des savoirs scolaires les instruments de la raison, de la négociation, de la discussion ? Peu importe les réponses, tant qu'on accepte de partager les questions. Soulever des questions, et engager des discussions : puisse cette soirée au cinéma être à son tour une promesse. Promesse de dialogue, promesse de formation. [om]

Institution - médiation [Claude Laplace]

Résumé de la présentation théorique du 6 novembre 01 pour le groupe RESPECT. Ce cadrage a été proposé aux étudiants du module dans le cadre de la matinée thématique : "Vivre et travailler ensemble à l'école".

Institution

Le terme *Institution* désigne un système symbolique, légitimé dans une communauté, constitué de normes, de règles, de significations, de codes et défini par une finalité. L'institution peut être fondée par une instance supérieure (éventuellement mythique), un accord entre pairs (dans l'explicite) ou la coutume (dans l'implicite). Le premier acte d'institution est de nommer (donner un nom).

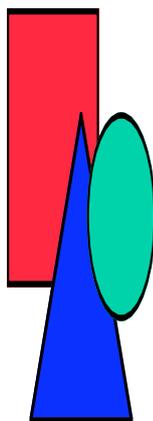
Le terme d'institution se confond, dans le sens commun, par métonymie, avec la chose instituée (L'église, la famille, l'école, l'armée, la justice, etc.) : *LES institutions*.

Dans ce sens : "L'institution est l'ensemble des formes et des structures sociales instituées par la loi ou par la coutume : l'institution règle nos rapports, elle nous préexiste et s'impose à nous, elle s'inscrit dans la permanence. Chaque institution est dotée d'une finalité qui l'identifie et la distingue ..." [1]

L'institution s'oppose au "sans limite" du désir individuel. Son alternative est le chaos. En l'absence d'un élément tiers institué, c'est la loi du plus fort, la séduction et la relation fusionnelle ou duelle (d'amour ou de haine) qui dominant. La violence et l'anomie des sujets en sont les principales conséquences. Le désir individuel a besoin d'institutions pour produire des réalisations sociales.

L'institution se compose de deux versants qui assurent sa pérennité et sa vitalité : l'*institué* (fonction de transmission) et l'*instituant* (fonction d'adaptation, de création). L'institué désigne le cadre existant, déjà là, ce dont on hérite. Cet héritage fait socle, filiation, support d'identité. L'instituant, en revanche, est cette force et cette capacité de l'institution à s'auto-analyser, à transformer son cadre et/ou à sécréter de nouvelles formes et de nouvelles institutions. Cette seconde caractéristique permet à l'institution de s'adapter aux conditions changeantes du contexte, de répondre aux problèmes qui se présentent.

La langue est l'institution des institutions, parce



L'école, la guerre et la paix Quel travail pour les enseignants ?

Projection et débat publics

du film de J.Shapiro, B.Z.Goldberg et C.Bolado

PROMISES

Judi 16 mai 2002, 20h00
CAC-Voltaire, Genève

Salle Michel Simon
Maison du Grütli, 16 rue Général-Dufour

20h00 : Projection du film [PROMISES](#)

22h00 : Débat organisé et animé par l'équipe du module *Relations et situations éducatives complexes, diversité des acteurs*.

Participants (en cours d'invitation) : signataires du [Manifeste pour une paix juste au Proche-Orient](#), enseignants, historiens, spécialistes de l'éducation à la paix et à la citoyenneté.

Entrée payante : 10 FrS

Soirée destinée aux étudiants en formation des maîtres, aux enseignants de l'école primaire, aux parents d'élèves, aux enseignants de l'Université, à toute personne intéressée.

Contact : Olivier.Maulini@pse.unige.ch

qu'elle permet aux institutions de fonctionner. Elle est constituée d'une grammaire, d'une syntaxe, d'un lexique définis, correspond à une culture et sert à communiquer. Dans la classe, les quelques règles qui régissent le droit d'utiliser le savon au lavabo, sans que l'enseignant ait à réagir de cas en cas, constituent une micro-institution. La Pédagogie Institutionnelle (Fernand Oury, Aida Vasquez, Francis Imbert) se fonde sur un système d'institutions internes répertoriées (le conseil de coopération, les métiers, les ceintures de comportement, la causette, le "quoi de neuf?", etc.). Les chartes, règlements internes, dispositifs de projet, assemblées d'élèves, de délégués, conseils de classe, etc. sont les institutions connues dans les classes genevoises.

Dans la classe, en l'absence d'institution, c'est la volonté de l'enseignant qui détermine les droits et les parts de chacun. Cette place de pouvoir direct est très exposée. L'enseignant s'y trouve en but à toutes les projections et à tous les soupçons de partialité des élèves. *Institutionnaliser* le milieu scolaire, c'est y introduire des institutions qui fassent *médiation* entre le désir des uns et des autres en désignant à chacun ses droits et ses devoirs. Elles favorisent l'accès à l'autonomie, car les élèves peuvent les utiliser et s'y référer sans passer constamment sous les fourches caudines de la volonté de l'enseignant. Comme l'exprime Philippe Meirieu, cela ne revient cependant pas pour ce dernier à abdiquer de son pouvoir :

"La mise en place d'un "conseil", ce n'est pas le refus du maître d'exercer le pouvoir, c'est le fait de situer le pouvoir à sa véritable place, là où il garantit l'expression, l'apprentissage et le développement optimal de chacun." [2]

Structuré et relayé par des institutions internes, le pouvoir de l'enseignant s'exprime moins dans le *contrôle* de tout ce qui se passe dans la classe (l'établissement) que dans la création et la garantie du cadre institutionnel qui régit les relations, les fonctionnements.

Une institution n'existe qu'en relation avec d'autres institutions. Les assemblées de délégués, ou conseils d'école par exemple, dialoguent avec les assemblées ou conseils de classe, avec le conseil des enseignants, la direction. En collaboration avec les instances adultes, elles contrôlent les activités (le journal, la correspondance, la fête de fin d'année, la charte d'établissement, le règlement interne, l'usage du local des délégués, etc.), sont le berceau des projets (aide humanitaire, débats, invitations de personnalités, voyages d'étude, systèmes d'entraide, etc.), qui sont autant d'institutions se donnant sens mutuellement. Francis Imbert l'exprime de la façon suivante :

"Dès les premières lignes sont évoquées deux institutions. Il y a un Conseil et des Métiers. D'entrée, il nous est rappelé qu'il n'y a pas d'institution une, que la présence d'une institution est liée à la présence d'autres institutions ; que, selon la formule de Tosquelles : " Une institution ça n'existe pas " mais qu' " Il n'y a que des institutions en interaction ". Ainsi, voyons-nous ici entrer en jeu une première institution, le Conseil, qui permet à l'ensemble des enfants de se réunir pour prendre part à la vie de la classe (échanger, régler des problèmes, des conflits, discuter, élaborer des projets, etc.).

A partir de ce lieu de parole peut se mettre en place une autre institution. L'institution des Métiers implique celle du Conseil qui préside à leur choix et à leur répartition. Les enfants ont disposé d'un lieu-temps qui leur a permis de se déterminer, de définir l'organisation complexe de ces Métiers. Sans le Conseil, les Métiers ne seraient qu'un gadget de la maîtresse : c'est elle qui choisirait et distribuerait les enfants. Comme telle, l'institution se transformerait en un pur et simple système d'organisation. Les Métiers ne peuvent fonctionner comme institution – dispositif de mobilisation et de relance d'échanges, de confrontations, de partages, de différenciations – sans cette articulation à un Conseil, sans la mise en jeu d'échanges de paroles." [3]

Jusqu'à une époque relativement récente, le milieu scolaire, comme le milieu social, était solidement institué. Les élèves venaient souvent du même milieu où les codes sociaux variaient peu. Dans les classes, les pratiques relevaient moins de l'enseignant que de sa fonction. Les élèves se levaient à l'arrivée de l'enseignant, les règles et les punitions étaient connues et peu variées, les seuils de tolérance relativement semblables. Il existait un endroit et un envers à cette médaille : d'une part l'enseignant avait moins à lutter pour s'imposer, son rôle social définissait plus ou moins les rapports qu'il avait avec les élèves. Il était moins exposé également, puisqu'il n'était pas responsable d'un ordre social qui le surplombait et dont il n'était que le représentant. D'autre part la liberté de chacun était limitée vis-à-vis de la norme sociale et dans le temps. On enseignait plus ou moins la même chose et de la même manière tout au long de sa carrière. Il ne s'agissait pas de faire preuve de créativité et d'initiative à l'école. Depuis quelques décennies, sous la poussée d'un individualisme croissant, un phénomène de *désinstitutionnalisation* érode les consensus sociaux et rend le vivre ensemble plus problématique. Dans l'enseignement, les équipes ne peuvent donc plus compter sur une culture commune préalable. La liberté de chacun est plus grande, mais travailler ensemble nécessite de reconstruire de l'institution, de recréer une entente minimale sur les règles, les valeurs, les dispositifs.

Médiation

La *médiation* est à entendre comme ce qui se met entre deux éléments, comme un pont, qui à la fois sépare et relie. Il peut s'agir de temps, de personnes, de choses, de règles, qui évitent le face à face, l'immédiateté des passions. On parle également d'élément tiers, puisque la relation n'est plus, dès son introduction, d'ordre binaire, mais devient ternaire. La loi représente la quintessence de la médiation. Elle est l'élément symbolique dont la finalité est de régler les relations entre les hommes, de sortir de la barbarie. La culture dans son ensemble médiatise les rapports humains.

Francis Imbert en dit ceci : "La médiation ne sert pas à lier les uns aux autres. On pourrait avancer qu'elle sert, plutôt, avant tout, à délier les uns des autres et chacun par rapport à soi, c'est-à-dire à dénouer l'orbe des relations duelles, des enfermements et des clôtures imaginaires, des pétrifications narcissiques individuelles et collectives. Ce n'est qu'à ce prix qu'il peut y avoir une effective alliance." [4]

La violence signe souvent une absence de médiation, des rapports immédiats, non structurés par une trame symbolique. Pour les élèves qui ont à apprendre, à obéir constamment, soumis à l'autorité de l'enseignant, il est plus acceptable de se confronter à une loi explicite qu'au pouvoir d'un individu, même si ce dernier met son pouvoir au service du rappel et de la réinscription de la loi.

"Si l'Autre existe sous forme de loi, la violence est moins brute, moins urgente ..." [5] [c]

[1] Kaës R., " Réalité psychique et souffrance dans les institutions ", in *L'institution et les institutions, études psychanalytiques*, S. I. d. de René Kaës, Paris, Dunod, 1987, p. 8.

[2] Meirieu P., *Frankenstein pédagogue*, Paris, ESF, 1996.

[3] Imbert F., *Vivre ensemble, un enjeu pour l'école*, Paris, ESF, 1997, p. 116.

[4] Imbert F., *Médiations, institutions et loi dans la classe. Pratiques de Pédagogie institutionnelle*, Paris, ESF, 1994.

[5] Sibony D., *Violence*, Paris, Seuil, 98, p.123.

Rappel

Journée de co-formation A - Mardi 30 avril 2002, 8h30-11h30 et 13h30-16h00 : **Vivre et travailler ensemble à l'école**. Uni-Mail, salles affichées sur le panneau officiel de la LME (4e étage). **Journée de co-formation B - Jeudi** [et non *mardi* comme indiqué par erreur dans la *Traversée 21*] **30 mai 2002**, 8h30-11h30 et 13h30-16h00 : **Coopération Université-terrain et besoins de (co)formation**. Uni-Mail, 4e étage. Tous les détails dans la *Traversée 21*.